

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

#### **Numéro d'enregistrement**

UFI X806-YH19-F002-5UGQ

#### **Identification de substance / produit**

BAuA-Nr: N-77693

No.-PR 81689

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Quenchant / Répulsif

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302  
téléphone

Adresse email de la sdb-team@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

#### **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501.2 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

EUH208 Contient nationales en matière d'élimination.  
Eucalyptol (1,8-Cineol), Géraniol, Linalyl acetate, linalol, Peut déclencher une réaction allergique.

**Informations complémentaires**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Aucune

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/lcaridine (icaridine)**

No. CAS 119515-38-7

No. EINECS 423-210-8

Numéro 01-0000016971-65 0000

d'enregistrement

Concentration  $\geq 1$  < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

**Eucalyptol (1,8-Cineol)**

No. CAS 470-82-6

No. EINECS 207-431-5

Concentration  $\geq 0,1$  < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Skin Sens. 1B H317

**Géraniol**

No. CAS 106-24-1

No. EINECS 203-377-1

Concentration  $\geq 0,1$  < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317

**Linalyl acetate**

No. CAS 115-95-7

No. EINECS 204-116-4

Concentration  $\geq 0,1$  < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1B H317

Eye Irrit. 2 H319

**linalol**

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration  $\geq 0,1$  < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### **Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Poudre ABC, Poudre BC

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: une épaisse fumée noire; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### **Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Effectuer le nettoyage ultérieur avec des produits de nettoyage, ne pas utiliser de solvants. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les règles de protection et de sécurité légales. Équipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Aspirer les vapeurs lors de la manipulation du produit chaud. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Quenchant / Répulsif

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

### Protection des mains

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

Gants

Matériau approprié nitrile

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

**Protection des yeux**

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** liquide**Point de fusion**

Remarque non déterminé

**Point de congélation**

Remarque non déterminé

**Boiling point or initial boiling point and boiling range**

Remarque non déterminé

**Flammability**

non déterminé

**Upper and lower explosive limits**

Remarque non déterminé

**Point d'éclair**

Remarque Non applicable

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**valeur pH**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**Partition coefficient n-octanol/water (log value)**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Density and/or relative density**

Valeur &lt; 1

**Relative vapour density**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations**

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icaridine)**Espèces Animal: other  
DL50 4743 mg/kg**GéranioI**Espèces rat  
DL50 3600 mg/kg**Eucalyptol (1,8-Cineol)**

DL50 2480 mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/icaridine (icaridine)**

DL50 &gt; 2000 mg/kg

**GéranioI**

Espèces

lapin

DL50 &gt; 5000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/icaridine (icaridine)**

Espèces

Animal: other

CL 50 &gt; 4364 mg/l

Durée d'exposition 4 h

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation**

Espèces

souris

évaluation

non sensibilisant

Remarque

Test de stimulation des ganglions lymphatiques

**Sensibilisation (Composants)****linalol**

Remarque

Des réactions d'allergie sont possibles.

**Linalyl acetate**

Remarque

Des réactions d'allergie sont possibles.

**GéranioI**

Remarque

Des réactions d'allergie sont possibles.

**Eucalyptol (1,8-Cineol)**

Remarque

Des réactions d'allergie sont possibles.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

## 11.2 Information on other hazards

### Endocrine disrupting properties with respect to humans

Donnée non disponible.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icaridine)

Espèces	Poisson		
CL 50	173		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### GéranioI

Espèces	Poisson		
CL 50	22		mg/l
Durée d'exposition	4	d	

##### GéranioI

Espèces	Poisson		
CL 100	46,4		mg/l
Durée d'exposition	4	d	

##### GéranioI

Espèces	Poisson		
NOEC	10		mg/l
Durée d'exposition	4	d	

##### Eucalyptol (1,8-Cineol)

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )		
CL 50	57		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### GéranioI

Espèces	Daphnia magna		
CE50	10,8		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

##### Eucalyptol (1,8-Cineol)

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

#### Toxicité pour les algues (Composants)

##### Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icaridine)

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	71,5		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

##### GéranioI

Espèces	Algues		
---------	--------	--	--



Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

CE50	13,1		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
<b>Géraniole</b>			
Espèces	Algues		
NOEC	1		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
<b>Géraniole</b>			
Espèces	Algues		
CE 10	3,77		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
<b>Eucalyptol (1,8-Cineol)</b>			
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	> 74		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### Biodégradabilité (Composants)

#### Géraniole

évaluation facilement dégradable

#### Eucalyptol (1,8-Cineol)

Valeur 82 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

méthode OECD Guideline 301 F

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

### Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

#### Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/icaridine (icaridine)

log Pow 2,23

Source HSDB

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

## 12.6 Endocrine disrupting properties

### Endocrine disrupting properties with respect to the environment

Donnée non disponible.

## 12.7. Other adverse effects

### Indications générales

non déterminé

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

#### **Emballages contaminés**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG/GGVSee</b>	<b>Transport aérien</b>
<b>14.1. Numéro ONU</b>	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	no	-

### **Information pour tous les modes de transport**

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir paragraphes 6 à 8

### **Autres informations**

#### **14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

non déterminé

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Autres réglementations**

Règlement (UE) n° 528/2012 (Produits biocides)

Product type (biocide): 19 - Repellents and attractants

Contains:

Geraniol

Nom commercial : KERBL-Insect Pipette antiparasite pour chat

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.03.2023

Numéro de la matière: R-81689

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.03.2023

1-Piperidinecarboxylic Acid, 2-2-(hydroxyethyl)-, 1-methylpropylester (Icaridin)  
Lavandin oil

-----  
Informations relatives à l'emballage:

La taille de l'emballage du mélange ne doit pas dépasser 125 ml.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.